



Escroquerie achat non livré non remboursé

Par **Angela77**, le **18/09/2016** à **12:58**

Bonjour, Victime comme un certain nombre de personne d'une escroquerie sur internet. J'ai commandé un congélateur...jamais livré et jamais remboursé malgré ma demande d'annulation. Une plainte a été déposée et j'ai saisi la ddpp de Paris. un collectif s'est mis en place avec création d'un site indiquant différentes démarches à entreprendre soit des envoies en recommandés de différents courrier en liquidateur judiciaire notamment. Mais d'un autre coté je lis que nous avons de maigre chance de se faire rembourser notre achat...Qu'en est-il exactement dans ce type de situation? Est-il vrai que nous avons de maigre chance de se faire rembourser? Par ailleurs j'avais signalé sur internet que le site de cette société était frauduleux. Il m'a été répondu que cela avait été pris en compte et que je ne suis pas la seule à avoir signalé. Or le site de cette société existe toujours !! Je suis dépassée et très en colère!Je vous remercie pour vos réponses.cordialement